



ADMINISTRATION Le World e.gov Forum fait la part belle au mouvement open data

Tarification et lisibilité : les enjeux de l'ouverture des données publiques

Le vent de l'open data souffle sur la France. De quoi parle-t-on ? De l'ouverture des données publiques. Ce mouvement, à l'origine anglo-saxon, milite pour la libération des informations publiques détenues par l'Etat, les collectivités et autres établissements à caractère public. Ce sont des données économiques, sociales, épidémiologiques ou météorologiques qui pourraient être traitées, puis mises à la disposition des usagers ou des entreprises, soit par le biais des acteurs publics eux-mêmes, soit par l'entremise de sociétés privées. Seulement, si cette pompe de l'open data s'amorce progressivement, et notamment en région (lire *01 Informatique* n°2050, p. 14), elle soulève son lot de questions sur l'exploitation de ces données.

Valoriser financièrement le patrimoine public sans mettre des barrières économiques trop fortes

C'était le cœur des préoccupations de la conférence World e.gov Forum, organisée à la mi-octobre à Paris. Avec une attention particulière pour la tarification des données. Sur cette question sensible, Danièle Bourlange, directrice adjointe de l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat (Apié), rappelle

que l'Administration ne va pas se transformer en vendeur de bases de données. Cependant, elle explique que « dans le cadre d'une réutilisation commerciale des données, ou lorsque l'Administration a investi pour assurer la production, l'indexation et l'enrichissement des informations, une tarification devient compatible avec la création de valeur ». L'agence publique a ainsi élaboré des conditions générales de réutilisation libre et gratuite (inspirée du monde open source), ainsi que deux modèles de licence lorsque cette réutilisation est soumise à une redevance. En fait, les promoteurs de l'open data se livrent à un travail d'équilibristes,

tiraillés entre l'impératif de la valorisation financière du patrimoine public et l'absolue nécessité de ne pas placer de barrières économiques trop fortes à l'entrée de ces données, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

Mise en forme des informations

L'exploitation de cette manne informationnelle reste ensuite tributaire de la bonne lisibilité des données. Autrement dit, les collectivités doivent être capables d'exposer leurs informations de manière à ce qu'elles soient compréhensibles. Pas évident, quand on sait, comme l'ont indiqué plusieurs représentants de collectivités, qu'elles ont déjà du mal à centraliser des informations qui existent dans des bases différentes. « Toute la difficulté réside dans la diversité, non seulement des données, mais également de leurs consommateurs. Car une start up et un bureau d'études n'ont pas les mêmes besoins », reconnaît Danièle Bourlange. L'Apié devrait lancer début 2011 un portail central d'accès aux données publiques (soit en présentant des liens directs, soit en pointant vers des sites locaux).

Reste que les collectivités vont demander un accompagnement pour formater leurs données. De qui viendra cette assistance ? La question, là aussi, est délicate. « Une voie possible n'est-elle pas de laisser un accès à un intermédiaire, qui mettra en forme ces informations, puis les exposera au grand public, moyennant un système de réversion à l'administration ? », questionne, un tantinet intéressé, Marc Ribes, futurologue secteur public chez Orange Business Services. Car ce n'est pas le travail de l'Administration de mettre en forme ces données et de faire le marketing associé. » Comprenez : les établissements publics ouvrent leurs bases, charge ensuite au privé de les exploiter. Une vision, on s'en doute, qui ne fait pas l'unanimité, en particulier pour Marc Benhamou, délégué aux usages de l'internet. Pour lui, l'Etat peut et doit maîtriser les deux aspects. ■

VINCENT BERDOT

L'AVIS DE L'EXPERT

Marc Benhamou, délégué aux usages de l'internet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

« Hors de question que les acteurs européens perdent la manne des services mobiles »

Les acteurs européens ont raté le tournant de l'internet traditionnel. Ils ont laissé la main aux Google, Amazon, Facebook et autres Twitter. Mais tout reste à faire dans le domaine des services mobiles, dans un délai de trois à quatre ans. Les acteurs publics sont les premiers producteurs de données géolocalisées, porteuses d'enjeux considérables. Notamment en matière de publicité.

Il faut veiller à ce que les petites structures ne soient handicapées ni par la tarification, ni par le format des données. Hors de question de laisser cette manne à un duopole comme Google et Apple. Avec l'internet mobile, nous ne devons pas revenir à un système centralisateur. Et ce, pour des questions d'innovation, de liberté d'expression ou encore de transparence démocratique.